Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation



510 - Actions éducatives

Proposition d'adoption du Plan "Actions éducatives et Collèges"

Rapport n° CD/2017/007

Service Chef de file:

J5-Développement éducatif, sportif de la jeunesse

Service(s) associé(s):

J3 – Collèges / J4 – Immobilier

Résumé :

Le projet de Plan "Actions éducatives et Collèges" a pour ambition de constituer un engagement fort du Département du Bas-Rhin pour construire l'avenir des jeunes Bas-Rhinois. Cette proposition de stratégie porte tant sur la politique éducative en faveur des collègiens que sur la qualité du cadre éducatif c'est-à-dire le collège de demain.

Ce projet de plan propose de mobiliser l'action départementale en faveur de la réussite éducative des collégiens autour de :

- 1. Un plan de développement de 67 actions éducatives permettant d'accompagner le collégien à devenir un citoyen autonome est responsable, à développer sa créativité, sa curiosité et son esprit critique ainsi qu'à choisir, agir et oser par soi-même ;
- 2. Un engagement financier pluriannuel permettant les conditions favorables d'une scolarité réussie qui comprendrait :
- Une programmation pluriannuelle d'investissement pour des restructurations durables, performantes sur le plan énergétique, sobres, faciles d'entretien et aux coûts d'exploitation optimisés, une programmation pluriannuelle de maintenance visant à permettre la mise en conformité des bâtiments;
- L'agenda d'accessibilité programmée pour faciliter l'accès des collégiens en situation de handicap aux collèges ;
- L'accompagnement des parcours de scolarisation des collégiens en situation de handicap ou en grande difficulté d'apprentissage ;
- L'engagement financier du Département pour le fonctionnement des collèges et les personnels d'adjoints techniques des collèges ;
- L'ouverture à la révolution numérique ;
- 3. Un Projet Educatif Partagé et Solidaire (PEPS) qui mobilise les acteurs locaux autour d'un projet éducatif commun.

Sur la période 2017-2020, il est proposé que le Département du Bas-Rhin consacre ainsi près de 292 millions d'euros à la réussite éducative des jeunes collégiens.

Construire l'avenir des jeunes Bas-rhinois est une préoccupation essentielle du Département du Bas-Rhin.

Si l'école, lieu d'apprentissage et d'acquisition de connaissances, joue un rôle fondamental de socialisation et d'ouverture sur le monde, l'Exécutif départemental a pour ambition de donner aux collèges des opportunités pour offrir aux jeunes de nouvelles perspectives.

Il est donc proposé que le Département du Bas-Rhin s'engage dans la définition d'une stratégie qui porte tant sur la politique éducative en faveur des collégiens que sur la qualité du cadre éducatif c'est-à-dire le collège de demain. Cette stratégie ne serait toutefois pleinement efficace sans le déploiement d'une démarche de proximité qui associe l'ensemble des acteurs et mobilise tous les facteurs de réussite locaux autour d'un Projet Educatif Partagé et Solidaire (PEPS).

Trois principes ont guidé l'élaboration de cette proposition de stratégie : renforcer l'égalité des chances, donner des opportunités à chacun et accompagner les jeunes à devenir des adultes responsables, autonomes et engagés.

1. Un plan de développement de 67 actions éducatives

Pour ce faire, il est proposé que le Département du Bas-Rhin investisse dans un véritable plan de développement des actions éducatives afin d'aider les collégiens à acquérir les repères et les fondamentaux de la vie d'adulte et à développer les qualités essentielles pour s'insérer et s'épanouir dans le monde d'aujourd'hui. L'enjeu est de favoriser la construction de futurs citoyens autonomes et engagés au sein de l'établissement, ainsi qu'au-delà, sur le territoire et dans leur environnement familial et sociétal.

Ces actions ont vocation à être menées aux côtés du Rectorat et de nombreux acteurs associatifs, publics et privés. L'ensemble des initiatives en cours de déploiement ou en préparation figurent en annexe au présent rapport. Il est proposé de constituer un comité de pilotage pour en assurer la mise en œuvre (action 1). Il est proposé que le Département du Bas-Rhin y consacre près de 4 millions d'euros chaque année, ce qui représenterait **près de 16 millions d'euros sur la période 2017-2020.**

1.1 - Des actions pour devenir un citoyen responsable et autonome

Devenir un collégien citoyen, responsable et autonome, accepter la différence et faire vivre au quotidien la mixité sont trois enjeux essentiels de la politique éducative départementale.

Action sociale et prévention

Le Département du Bas-Rhin s'engage pour favoriser la réussite des collégiens bas-rhinois, prévenir des ruptures scolaires et lutter contre l'absentéisme scolaire. Il mène par ailleurs des actions destinées à agir pour la prévention des conduites à risque (écoute, orientation, accompagnement, information) et l'éducation à la santé. Il développe aussi des dynamiques visant à accompagner les collégiens dans l'acquisition de connaissances et de savoir-faire leur permettant d'adopter des comportements responsables et de développer le sens du discernement. Le projet de plan comporte les actions suivantes :

- 1. Lutter contre l'absentéisme scolaire ;
- 2. Assurer l'écoute et l'information des jeunes de 10 à 25 ans (site Pass'âge) ;
- 3. Accompagner les projets de prévention des conduites à risque ;
- 4. Mobiliser des volontaires en service civique pour sensibiliser les jeunes aux droits des enfants et aux notions d'égalité et de discrimination ;
- 5. Lutter contre l'échec scolaire et favoriser la réussite des collégiens (CLAS) ;

- Nourrir l'ambition et donner le goût des études aux collégiens issus de quartiers défavorisés (intervention d'élèves polytechniciens en service civil dans les collèges QPV);
- 7. Sensibiliser les jeunes aux enjeux des jeux vidéo conférence-spectacle "A quoi tu joues ?" ;
- 8. Renforcer les opportunités des jeunes et favoriser leur autonomie (soutien aux projets des collèges QPV) ;
- 9. Promouvoir l'usage du vélo et la sécurité des cyclistes (contrôle des vélos des collégiens) ;
- 10. Développer les pratiques sportives des collégiens et promouvoir les valeurs véhiculées par le sport.

Il est proposé qu'en 2017 trois nouveaux programmes soient déployés visant à :

- 11. Accompagner les jeunes à une accessibilité numérique ;
- 12. Apprendre à gérer un budget, gérer un logement, à devenir parents, en faveur de l'autonomie des jeunes ;
- 13. Lutter contre le surpoids et la sédentarité, en promouvant l'activité physique et sportive.

Apprentissage de la différence

L'apprentissage de la différence et de la tolérance est une autre préoccupation majeure. Aussi le Département du Bas-Rhin met-il en place des initiatives à destination des parents et des professionnels. Ces actions visent à leur donner des éléments de connaissance et de compréhension pour favoriser l'inclusion des élèves porteurs de handicap et donner la possibilité de reconnaître leur place et leurs compétences.

- 14. Permettre à chaque collégien en situation de handicap d'être scolarisé en milieu ordinaire ;
- 15. Favoriser l'inclusion des élèves porteurs de handicap au sein du système éducatif ordinaire.

Il est proposé que le Département du Bas-Rhin renforce son action visant à sensibiliser davantage les collégiens à la situation et aux besoins des élèves en situation de handicap dans leur établissement.

16. Expliquer et faire connaître aux élèves "valides" les situations d'élèves porteurs de handicap dans leur établissement.

Ouverture à l'Autre

Développer cette capacité de s'ouvrir à l'Autre est primordial pour que les collégiens réussissent leur vie dans toute la complexité et l'hétérogénéité du monde moderne. Le Département du Bas-Rhin, avec ses partenaires, investit dans des actions permettant aux collégiens de consolider leur sentiment de citoyenneté transfrontalière et européenne autrement dit, d'apprendre à vivre ensemble :

- 17. Découvrir l'Europe par des ateliers, animations et jeux (CIIE) ;
- 18. Soutenir la participation à des échanges scolaires en pays germanophones (Rhin Supérieur) en priorité sur l'Espace Rhénan ;

- 19. Soutenir la participation à des classes de découverte ;
- 20. Favoriser la connaissance et la pratique de la langue et la culture régionales (actions culturelles) ;
- 21. Encourager la découverte et la compréhension de la culture et du patrimoine régionaux (option langue régionale).

L'action nouvelle suivante proposée viendrait renforcer l'engagement déjà conséquent du Département du Bas-Rhin en faveur du bilinguisme :

22. Développer l'accueil de jeunes volontaires allemands en collège.

Education au développement durable

Un autre moyen d'appréhender le monde contemporain dans sa complexité, est l'éducation au développement durable qui prend en compte les interactions entre l'environnement, la société, l'économie et la culture. Ce volet de la politique éducative départementale se matérialise aujourd'hui par un accompagnement technique et pédagogique des collèges par les services départementaux en lien avec les adjoints techniques des collèges ou des organisations partenaires :

- 23. Accompagner la mise en place de plans de déplacements dans les collèges ;
- 24. Accompagner les collèges dans une démarche globale de développement durable ;
- 25. Accompagner la démarche "Bonus énergie des collèges";
- 26. Sensibiliser les élèves et les usagers des restaurants scolaires à leur alimentation et au lien entre leur santé et leur environnement (Mangeons sain, jetons moins) ;
- 27. Valoriser les enjeux de préservation des espaces naturels sensibles (Appel à Manifestation d'Intérêt "Education à l'Environnement");

Il est proposé de renforcer cet appui par deux nouvelles actions :

- 28. Sensibiliser aux éco-gestes et à la maîtrise du budget énergie ;
- 29. Apprendre à se servir de la domotique et de la gestion de son environnement bâti.

1.2 - Des actions pour développer la créativité, la curiosité et l'esprit critique

Chaque collégien devrait pouvoir, grâce à l'action culturelle du Département du Bas-Rhin et de ses partenaires, se forger à la fois un esprit critique et un corpus culturel ouvert sur toutes les cultures et formes d'expression et développer sa créativité.

Apprendre autrement

La culture scientifique, telle que présentée au public par le Vaisseau, permet de développer les savoirs et les connaissances ainsi que de faire découvrir d'autres modes d'apprentissages, via par exemple le droit à l'erreur ou encore la manipulation des objets. Il est proposé de développer ce type d'approche pour apprendre autrement, notamment dans les Centres d'Interprétation du Patrimoine (toucher, manipuler).

- 30. Découvrir la science en s'amusant grâce au Vaisseau ;
- 31. Découvrir et expérimenter son patrimoine près de chez soi aux Ateliers de la Seigneurie (Andlau) ;

- 32. Découvrir et expérimenter son patrimoine près de chez soi autour du thème "patrimoine et création artistique" (Château de Lichtenberg) ;
- 33. Découvrir et expérimenter son patrimoine près de chez soi (La Villa Dehlingen) ;
- 34. Découvrir et expérimenter son patrimoine près de chez soi (Maison Rurale de l'Outre-Forêt).

Découverte du patrimoine de proximité

Le Château du Haut-Koenigsbourg permet au collégien de découvrir son patrimoine de proximité de favoriser sa rencontre avec celui-ci, de découvrir des pratiques artistiques, des professions et de le sensibiliser au patrimoine artistique, historique et naturel.

- 35. S'approprier son patrimoine de proximité (classe patrimoine) ;
- 36. Adapter des visites et ateliers aux jeunes publics handicapés ;
- 37. Découvrir son patrimoine par une visite approfondie ;
- 38. Découvrir son patrimoine par une sensibilisation (La visite découverte) ;
- 39. Comprendre la vie au sein d'une forteresse (Les ateliers du patrimoine) ;
- 40. Comprendre la vie de château médiévale (La visite théâtralisée) ;
- 41. Développer les jumelages avec les collèges (projet à l'année sur mesure).

Regard éclairé sur les enseignements du passé

La construction du citoyen passe aussi par un regard éclairé sur les enseignements du passé devant permettre de construire l'avenir. Le Département du Bas-Rhin veille à ce qu'une politique de médiation et d'éducation de qualité soit développée au sein des principaux établissements culturels mémoriels du territoire (Archives départementales du Bas-Rhin, Mémorial de l'Alsace Moselle, Alsace Archéologie). Cette politique a vocation à :

- 42. Aiguiser l'esprit critique et s'approprier un passé et un territoire (Archives départementales) ;
- 43. Faire découvrir l'archéologie : Sur les traces de l'homme de Neandertal à Mutzig.

Sensibilisation et éducation à l'art et la culture

La culture participe au développement de soi à tous les âges et ainsi au processus éducatif. Les dispositifs et structures ci-après, soutenus par le Département du Bas-Rhin, y contribuent en ce qu'ils permettent de :

- 44. Initier les jeunes au spectacle vivant avec les Relais culturels ;
- 45. Accueillir des artistes en résidence (structures culturelles partenaires) ;
- 46. Améliorer la cohérence des actions de développement artistique en direction des scolaires sur un territoire culturellement dynamique (CLEA Contrat local d'éducation artistique Territoire de l'Outre-Forêt);
- 47. Contrat local d'éducation artistique (CLEA) de Bischwiller;
- 48. Contrat local d'éducation artistique (CLEA) de l'Alsace Bossue;

- 49. Sensibiliser à l'image et développer l'esprit critique (Collège au cinéma) ;
- 50. Soutenir le Parcours d'Education Artistique et Culturelle spectacle "Contactfull" de la Cie dégadézo (Adiam67) ;
- 51. Organiser des formations de formateurs intervenant en milieu scolaire (Adiam67);
- 52. Proposer des ateliers artistiques en collège.

Il est proposé que la sensibilisation et l'éducation à l'art – via le schéma de développement des enseignements artistiques à réviser en 2017 – se développe encore davantage en direction des collégiens. Il est également proposé de bâtir une action autour des collèges qui ont été construits ou qui ont fait l'objet d'une restructuration récemment visant à :

53. Sensibiliser les collégiens à l'architecture.

Développement de l'esprit critique

Le Département soutient et développe des actions visant à transmettre le goût de la lecture aux collégiens et à favoriser le lien intergénérationnel. Il les encourage par ailleurs à développer une compétence de recherche, de sélection et d'interprétation de l'information, pour en faire une lecture distanciée et s'informer suffisamment. Ces actions contribuent à se forger un esprit critique et à apprendre à s'exprimer librement :

- 54. Développer les partenariats entre collèges et Relais BDBR de Villé et Sarre-Union ;
- 55. Soutenir le programme Lire et faire lire ;
- 56. Participer à l'organisation de la Semaine de la presse et des médias en collège.

1.3 - Des actions pour apprendre à choisir, agir et oser par soi-même :

Être capable de choisir, agir et oser par soi-même sont des qualités essentielles pour s'insérer et s'épanouir dans le monde d'aujourd'hui. Le Département du Bas-Rhin contribue au développement du pouvoir d'agir des collégiens pour qu'ils puissent élargir leurs compétences sociales, professionnelles, ainsi que l'esprit d'entreprenariat et d'initiative.

Découverte du monde professionnel

Le Département du Bas-Rhin accompagne les collégiens dans la découverte du monde professionnel par l'expérimentation individuelle et le développement de l'esprit d'entreprenariat :

- 57. Développer des mini-entreprises (Entreprendre pour apprendre);
- 58. Faire découvrir les opportunités de formation et d'emploi dans le Rhin Supérieur ;
- 59. Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap.

Il est proposé que le Département du Bas-Rhin développe également des initiatives permettant de découvrir les métiers (notamment manuels) et des actions visant à soutenir les collégiens dans la recherche d'une structure d'accueil pour leur séquence d'observation en milieu professionnel en 3^{ème}. Ces actions pourraient aussi se décliner dans un contexte transfrontalier :

60. Accompagner le collégien dans sa découverte du monde professionnel.

Engagement et volontariat

Le Département du Bas-Rhin encourage les collégiens à participer à la vie de la Cité, à s'impliquer et à construire des projets pour les Autres et pour soi. Il met en œuvre pour cela des dispositifs visant à les informer et à les sensibiliser à tous les types d'engagement :

- 61. Valoriser l'engagement des jeunes par le Passeport de l'engagement;
- 62. Mobiliser des volontaires en service civique pour sensibiliser les collégiens aux notions de bénévolat et de volontariat ;
- 63. Sensibiliser les jeunes à l'engagement citoyen (actions en direction des délégués de classes).

Trois autres projets partenariaux sont proposés pour une expérimentation à partir de la rentrée 2017 :

- 64. Valoriser le lien social et lutter contre l'isolement ;
- 65. Initier les élèves de 4^{ème} aux gestes qui sauvent ;
- 66. Développer l'implication et l'engagement des collégiens (Journée citoyenne dans les collèges).

2. Un engagement financier pluriannuel permettant les conditions favorables d'une scolarité réussie

Une programmation pluriannuelle d'investissement

Même dans une période de forte contrainte budgétaire, le Département du Bas-Rhin reste engagé dans sa volonté d'offrir à tous les collégiens du Bas-Rhin les conditions matérielles d'une scolarité réussie.

L'ambition de l'Exécutif départemental est que le Département du Bas-Rhin poursuive son action au bénéfice des établissements scolaires qui n'ont pas encore fait l'objet d'une restructuration d'envergure, au travers d'une programmation pluriannuelle d'investissement ambitieuse à hauteur de **60 millions d'euros** jusqu'à la fin du mandat. Cette programmation viendrait en appui de restructurations durables, performantes sur le plan énergétique, sobres, faciles d'entretien et aux coûts d'exploitation optimisés.

Une programmation pluriannuelle de maintenance

Sans discontinuité, il est proposé que la programmation pluriannuelle de maintenance (PPM) soit poursuivie à un niveau d'investissement élevé à hauteur de 8 millions d'euros par an (soit **32 millions d'euros** jusqu'à la fin du mandat) dont 0,5 millions consacrés chaque année au renouvellement des équipements propres aux restaurants scolaires. Cette programmation doit permettre la mise en conformité des bâtiments.

Ces efforts combinés de **92 millions d'euros** sur la durée du mandat permettraient d'améliorer les conditions d'accueil, dans les établissements vieillissants, des élèves, notamment ceux qui souffrent d'un handicap, et des enseignants.

L'agenda d'accessibilité programmée pour faciliter l'accès des collégiens en situation de handicap aux collèges

Le 6 juillet 2015, l'Assemblée plénière du Conseil Départemental a adopté l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP) de ses établissements recevant du public, assorti d'un échéancier prévisionnel de travaux.

Ces travaux doivent permettre aux établissements d'être accessibles à tous et notamment aux personnes en situation de handicap quel que soit le type de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif ou mental. Pour les collèges, l'engagement financier prévisionnel s'établit à **6,8 millions d'euros TTC** d'ici 2020.

L'ADAP doit permettre de faciliter l'accès des collégiens en situation de handicap aux collèges, notamment en réduisant la distance à parcourir entre leur domicile et le collège, pour leur permettre de suivre une scolarité sans entrave physique.

Les premières études et travaux spécifiques ADAP sur les collèges sont prévus pour 2017. A l'issue du mandat, sur 91 collèges, 54 d'entre eux seront entièrement accessibles.

L'accompagnement des parcours de scolarisation des collégiens en situation de handicap ou en grande difficulté d'apprentissage

En application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, le Département du Bas-Rhin accompagne les parcours de scolarisation des collégiens en situation de handicap ou en grande difficulté d'apprentissage.

Cet accompagnement se traduit par :

- Le financement de l'équipement et du fonctionnement des classes Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire) ;
- Le financement, au titre de l'investissement, du fonctionnement et de l'équipement des sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa).

De plus, l'organisation et le financement des déplacements des enfants en situation de handicap sont des compétences du Département du Bas-Rhin.

<u>L'engagement financier du Département pour le fonctionnement des collèges et les personnels d'adjoints techniques des collèges</u>

Le Département du Bas-Rhin assume le fonctionnement des collèges publics et privés et attribue des moyens financiers aux 91 collèges publics bas-rhinois et 13 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, selon des critères permettant de répondre aux besoins des établissements et d'assurer l'équité entre les collèges.

Plus de 700 adjoints techniques des collèges, agents du Département du Bas-Rhin, contribuent à l'entretien et à la maintenance de près de 570 000 m² de locaux, de plus d'un million de m² de surfaces extérieures et à la distribution de plus de 3,2 millions de repas annuels. Ces personnels participent pleinement à la politique éducative du Département du Bas-Rhin et constituent des acteurs importants dans l'apprentissage de la vie en société des collégiens.

En lien avec le Rectorat de l'Académie de Strasbourg, la direction académique du Bas-Rhin, les chefs d'établissements et leurs adjoints gestionnaires, le Département du Bas-Rhin s'attache à la reconnaissance de ces métiers d'adjoint technique des collèges, à la définition d'une politique de prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

En cela, l'édition d'un guide d'intervention, en étroite concertation avec des agents techniques et des gestionnaires, mis en œuvre dans le cadre de la campagne "le respect au sens propre", constitue une opération originale et pionnière en France par la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative et des élèves autour de l'entretien quotidien du collège et du respect du personnel qui l'assure.

Enfin, pour agir sur la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS), le Département du Bas-Rhin déploie en 2017 une véritable stratégie co-écrite avec les adjoints techniques des collèges et permettant d'agir plus efficacement sur les causes de ces pathologies.

L'engagement financier annuel du Département du Bas-Rhin pour le fonctionnement des collèges est de l'ordre de 44 millions d'euros par an, dont 24 millions pour le financement des personnels d'adjoints techniques des collèges (ATC) et 1,7 millions pour les équipements et mobiliers, soit des dépenses estimatives cumulées sur 4 ans **de près de 176 millions d'euros**.

L'ouverture à la révolution numérique

Le Département du Bas-Rhin poursuit également l'ouverture à la révolution numérique en favorisant l'accès à un matériel informatique de qualité qu'il soit fixe ou mobile (investissement en matériel et maintenance informatique qui sera complètement à la charge du Département du Bas-Rhin d'ici 2018) et l'accès à un réseau haut débit à l'ensemble des Bas-Rhinois dans un horizon proche (fin du mandat pour les collégiens).

Le véritable enjeu est éducatif : l'ouverture de l'ensemble des Bas-Rhinois au monde de demain. Par son action, le Département du Bas-Rhin agit au quotidien pour une meilleure maîtrise de l'outil informatique par les publics fragiles, notamment dans les Unités territoriales d'action médico-sociale, et permet de développer cet outil pour une plus grande inclusion de publics en difficulté scolaire (Segpa et Ulis).

Le Département du Bas-Rhin consacre 2 millions d'euros par an pour la réalisation de cet objectif, soit **8 millions d'euros d'ici 2020**.

3. Un Projet Educatif Partagé et Solidaire (PEPS)

Ce plan de développement des actions éducatives, pour prendre toute sa mesure, doit aussi pouvoir se déployer en proximité du collège, par la mobilisation des acteurs autour d'un projet commun.

C'est pourquoi l'Exécutif départemental propose que le Département du Bas-Rhin s'engage avec les établissements pour accompagner la réussite éducative et l'épanouissement de tous. Le Département pourrait ainsi proposer la construction d'un projet éducatif partagé et solidaire (PEPS), inscrit dans la démarche des contrats départementaux, fédérateurs d'acteurs et d'énergies, dans un esprit de co-construction et faire appel à toute la communauté éducative locale prise au sens le plus large.

Ainsi, le PEPS aurait pour objectif, outre d'accompagner la réussite éducative et l'épanouissement de tous, d'ouvrir le collège à la vie de la cité, aux parents, au service de l'éducation des jeunes, collégiens ou non.

Cette démarche permettrait de mobiliser les leviers départementaux (politiques publiques, Fonds Urbain, animation du contrat départemental, etc.).

Ancrée dans le territoire, elle en mobiliserait les ressources et les acteurs engagés :

- les partenaires institutionnels tels l'Education Nationale, la Caisse d'allocations familiales au titre de son action dans la mise en œuvre du Schéma départemental d'accompagnement des

parents, l'Etat, au titre de ses compétences en matière de cohésion sociale et les Communes concernées par le périmètre du collège ;

- les forces vives de proximité et du territoire, telles les communautés éducatives du collège, les parents d'élèves, les écoles primaires, les structures socioéducatives et tout autre porteur associatif concerné.

Enfin, tous les autres dispositifs mobilisables selon les territoires seraient mis à disposition du projet : services civiques, CLAS, le volet éducation du contrat de ville s'il s'agit d'un quartier prioritaire.

Grâce au Plan "Actions éducatives et Collèges" sur la période 2017-2020, **le Département du Bas-Rhin consacrerait près de 292 millions d'euros** à la réussite éducative des jeunes collégiens (actions éducatives : 16 millions d'euros ; programmation pluriannuelle d'investissement : 60 millions d'euros ; programmation pluriannuelle de maintenance : 32 millions d'euros ; fonctionnement des collèges : 176 millions d'euros ; révolution numérique : 8 millions d'euros).

La commission de l'Enfance, de la famille et de l'éducation, réunie le 3 mars 2017, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, le Conseil Départemental :

- approuve le Plan Actions éducatives et Collèges pour la période 2017-2020,
- valide le plan de développement des actions éducatives en cours de déploiement ou en préparation figurant en annexe 1,
- adopte la programmation pluriannuelle d'investissement sur la période 2017-2020 conformément au tableau joint en annexe 2,
- adopte le principe d'un projet éducatif partagé et solidaire (PEPS), inscrit dans la démarche des contrats départementaux, lorsque le contexte le nécessitera.

La mise en œuvre des programmes d'investissement et de maintenance dans les collèges se fera dans la limite des crédits inscrits aux budgets primitifs.

Strasbourg, le 07/03/17

Le Président,

Frédéric BIERRY